

LETTRE

De M. Jean-François Lieutaud, Commandant - Général de la Garde Nationale de Marſeille, adreſſée à l'Aſſemblée patriotique, le 5 Août 1790.

MESSIEURS,

Je connais toute l'influence que le Patriotiſme peut avoir ſur le cœur, & les démarches des Marſeillais; c'eſt dans le ſein de votre aſſemblée que ce patriotiſme établit ſon temple. Permettez-moi donc de recourir à votre médiation pour propager une idée que je crois tout à la fois utile & praticable.

Elle ne le ferait point ſi vous ne daigniez me ſeconder ; mais rien n'eſt impoſſible à votre zèle ; vous l'avez déjà prouvé , daignez me le prouver encore une fois , & dans une occaſion déciſive.

Vous connaiſſez les décrets de l'Aſſemblée nationale , qui vont joindre à la ſuppreſſion des titres & des diſtinctions cet habit national qui ne fera de tous les Français qu'un peuple de frères : cette uniformité de couleurs achevera d'effacer toutes les nuances , toutes les diſtinctions ; & il ſera déſormais impoſſible de fixer un Français , ſans lire ces mots , tout à la fois rédoutables pour les méchans , & conſolant pour les bons citoyens : LIBERTÉ & CONSTITUTION.

Concourez avec moi pour que ce ſoit la main de la patrie qui les écrive elle-même , qui les trace en caractère inéfaçable ſur tous les habits de ce coſtume national ; & que ceux qui n'ont pu contribuer de leur perſonne aux ſacrifices ſans nombre qui ont été faits , contribuent du moins à conſommer le vœu de nos légiſlateurs par une ſouſcription volontaire , dont le produit ſera deſtiné , non point à humilier les ſoldats de la patrie , mais à reconnaître , à recompenſer leur ſervice , par cette offrande toute libre , toute digne de cette aſſociation , qui , confondant les rangs , doit confondre les hommages , & les moyens de prouver le patriotiſme.

Permettez-moi d'employer les expreſſions les

plus triviales. La vérité dédaigne le fard & les tournures insidieuses. Tel peut payer de sa personne, qui doit être jaloux de contribuer de ses moyens; loin de moi l'idée d'humilier l'amour propre, ce noble & généreux sentiment qui a préparé, qui a fait, qui doit perpétuer de si grandes choses; mais un sentiment de justice & de réciprocité m'anime, lorsque je viens vous proposer d'inviter tous les citoyens, à qui la fortune permet de reconnaître les soins de leurs concitoyens, de leur faciliter les moyens d'adopter l'uniforme national; c'est en souscrivant pour telle somme qu'ils jugeront à propos, à l'effet d'établir un fonds suffisant pour fournir aux dépenses de cette décoration indispensable, pour tous les Citoyens actifs, depuis qu'elle est prescrite par les décrets solemnels de l'Assemblée Nationale.

Ici, MESSIEURS, ce n'est ni le sacrifice du riche en faveur du pauvre, ni une espèce de générosité humiliante à recevoir que je viens vous indiquer, c'est l'échange des moyens. C'est un noble & généreux concours de facultés dont je me plais à laisser la disposition & les détails à votre prudence. C'est une avance patriotique que je vous propose. Déterminez le moyen d'encourager, de propager cette idée. Je donne un faible, mais utile exemple, en déclarant que je verserai dans la caisse une somme de 300 livres,

qui sera destinée au paiement des habits uniformes de tous ceux qui, ayant sacrifié leur tems & leurs veilles au service de la Patrie, ne se trouveront pas pour le moment en état de faire de nouvelles avances, & qui, soumis pourtant aux décrets de nos Législateurs, voudront les exécuter avec promptitude.

Examinez cette proposition, MESSIEURS, daignez l'appuyer de votre crédit & de votre patriotisme, vous verrez bientôt tous les Citoyens l'adopter. Je voudrais moi-même pouvoir, en souscrivant, profiter du fruit de la souscription. Vous aidez tous les jours celui qu'un fardeau accablant surcharge; un sentiment d'humanité vous porte à lui prêter le secours de vos forces; & quel serait le Citoyen qui lui refuserait le secours ou la garantie de ses moyens pécuniaires?

D'ailleurs la main qui souscrira doit ignorer, graces à votre prudence & à votre discrètion, celle qui profitera de sa générosité. Je me livre à votre détermination. C'est un apperçu que je vous présente. Si je me trompe, ce n'est point mon cœur qui s'égare, c'est mon zèle qui m'emporte au-delà des bornes que je vous prie de fixer. Supposons que je n'aie rien dit, si ce n'est que mes projets sont ceux d'un patriote, d'un frère, d'un ami qui vous conjure de l'écouter, de le juger & de le croire tel.

C'eſt avec ces ſentimens que je vous prie de me croire avec autant de zèle que de fraternité,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-
Obéiſſant ſerviteur,

JEAN-FRANÇOIS LIEUTAUD,
Commandant-Général.

Marſeille le 5 *Août* 1790.

MONSIEUR le Commandant-Général, en adreſſant cette lettre à l'Aſſemblée patriotique, n'avait d'autre deſſein que celui de fixer, au milieu d'elle, la caiſſe où les Citoyens riches auraient apporté des ſecours à leurs compatriotes moins fortunés. Si l'on avait adopté ſon projet, dès l'inſtant qu'on aurait été aſſuré d'un fonds quelconque, on aurait meſuré la dépenſe ſur les reſſources que le patriotiſme aurait offert; & MM. les Chefs de Bataillon, en puiſant dans cette caiſſe les ſommes qu'elle aurait pu leur fournir, auraient, ſans humilier l'amour propre, ſans dévoiler l'indigence, diſtribué ces ſecours généreux dans leurs corps reſpectifs; & le ſecret de la pauvreté dépoſé ſous la ſauvegarde de l'honneur, aurait été d'ailleurs caché à tous les yeux par un uniforme commun à tous les Citoyens.

Il eſt malheureux que l'Aſſemblée Patriotique n'ait pu ſe relâcher de la ſévérité de ſes principes, ni déroger à ſes délibérations. Elle avait arrêté, quelques jours avant de recevoir cette lettre, qu'elle ne ſerait déſormais dépoſitaire d'aucune ſouſcription quelconque; fidèle à ſes principes, elle déclara qu'il n'y avait lieu à délibérer ſur la lettre du Commandant-Général.

Si des motifs particuliers ont déterminé l'Aſ-

ſemblée à rejetter la propoſition qui lui était faite, il parait que ces motifs lui étaient perſonnels, & qu'ils ne portaient pas ſur le fonds de la propoſition, M. le Commandant-Général peut donc, dans la pureté de ſa conſcience & de ſon patriotiſme, perſiſter à croire ſon projet utile; & s'il demeure prouvé après un examen approfondi du projet en lui-même, que cette ſouſcription peut procurer à de généreux patriotes, dont le malheur eſt un titre de plus à l'eſtime publique, des ſecours qui leur ſont abſolument néceſſaires, ſans humilier cette noble fierté que le ſentiment de l'injuſtice du ſort fait naître dans le cœur de l'honnête homme malheureux, ſi cette ſouſcription peut s'effectuer ſans gêner la liberté de perſonne, ſi le produit peut en être ſagement reparti, ſans que ceux auxquels il ſera utile, ſoient obligés à découvrir leur ſituation, on peut ſe flatter que les Citoyens qui ne ſont pas contrariés dans leurs vues bienfaiſantes par les circonſtances particulières, pourront faire ce que l'Aſſemblée Patriotique a refuſé par le ſentiment louable d'une délicateſſe réfléchie & d'un reſpect conſtant pour les principes qui ont déterminé ſes délibérations.

JEAN-FRANÇOIS LIEUTAUD,
Commandant-Général.

A MARSEILLE.

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville.